

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

Membres du Conseil D202101-DE

Recu le 13/01/2021

Publié le 13/01/2021

Qui ont pris part à la délibération : 1

Séance du 12 Janvier 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSEROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LASSERROTE Eva

Délibération D2021-01

Objet : Approbation du projet de création d'une salle polyvalente multifonction et décision de solliciter une subvention au titre de la DETR

La poursuite de l'urbanisation de la commune et le développement des pratiques associatives ont conduit la Municipalité à mener une réflexion sur l'évolution des équipements culturels, associatifs et sportifs afin d'élaborer et planifier une offre d'équipements dans une vision prospective à moyen et long termes.

Les principes qui ont guidé l'élaboration du projet sont les suivants :

- S'inscrire dans une démarche esthétique, écologique et associative
- Prendre en compte les possibilités d'évolution des pratiques sportives intérieures, culturelles,
- Offrir des équipements privilégiant le confort thermique, l'accessibilité, la sécurité

Au cours de sa séance en date du 12 janvier 2021, le conseil municipal a débattu sur le principe de cette opération dont l'enveloppe financière envisagée est de 592 435€ HT, soit 710 922€ TTC.

Cet investissement se décompose en :

- Coût travaux de construction	:	447 900€ HT
- Démolition existant	:	36 000€ HT
- Aménagements extérieurs (adaptation)	:	30 000€ HT

		513 900€ HT
- Frais d'ingénierie	:	78 535€ HT

TOTAL TTC		592 435€ HT

Les subventions et aides attendues sur les travaux sont estimées à :

AB Préfecture			
024-21240612-20010112-D202000-	Etat DETR	25% sur base travaux	128 475€
Reçu le 02/01/2021	Etat ZZR	5% sur base travaux	25 695€
Publié le 13/01/2021	Department	25% sur base travaux+MO	141 259€
Soit un total de			295 429€ (49.867%)

b) Part communale

Restera pour la commune :

Paieiment des travaux :	297 006€ (50.133%)
Avance TVA remboursée à N+2 :	118 487€
Avances sur travaux (estimée à) :	200 000€

Pour réaliser ce financement propre, il est envisagé de solliciter un crédit relais en attente de remboursement TVA.

L'assistance technique de maîtrise d'ouvrage serait confiée à l'Agence Technique Départementale.

Des aides complémentaires sont demandées au Pays Périgord Noir et à la Région Nouvelle Aquitaine en raison du type et de la qualité de la construction retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur, des aides apportées par les différents organismes en soutien de ce type d'opération,
- donne mandat au maire pour poursuivre les démarches administratives et charge le maire d'en assurer les modalités pratiques.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 13/01/2021
Et publication du 13/01/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MAUZENS-MIREMONT

AR Prefecture

Membres du Conseil D202102-DE

Recueilli le 13/01/2021

Afférents au conseil : 11

Publié le 13/01/2021

- Qui ont pris part à la délibération :

Séance du 12 Janvier 2021
à 20h00

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe CHEYROU, le maire.

Présents : BERLAND CELERIER Myriam, CASTANG Thomas, CHEYROU Philippe, COTTY Philippe, DAURIAC Carole, DELMONT Jean-Yves, DUC Jean-Daniel, GARCIA Bérénice, LASSERROTTE Eva, PION Christiane, SOUMAH Didier.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : LASSERROTE Eva

Délibération D2021-02

Objet : Installation de bâches incendie

Dans le cadre des travaux relatifs à la mise en œuvre de la Défense Incendie pour l'année 2021, le Maire a sollicité auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme le prix concernant l'achat de 4 bâches de réserve incendie, à savoir :

- Secteur zone artisanale
- Stade
- Les Perrières, Le Meyrolet
- La Tuilière

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide de retenir la proposition des 4 lieux déterminés** et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer les pièces nécessaires au dossier.

Il charge le maire d'assurer la bonne réalisation des travaux concernés.

Certifié exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le : 13/01/2021
Et publication du 13/01/2021

Le Maire
CHEYROU Philippe

